

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2014

Le onze septembre deux mil quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 septembre 2014, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TRÉPIED, Maire.

### Etaient présents :

MM. Jean-Claude TREPIED, Rémy TAILLEFER, Mmes Catherine SEYER, Laurence BERTOT, M. Luc PERROT, MM. Jean-Roch AMBROSELLI, Serge DUJARDIN, Mmes Marie-Dominique FILLION, Evelyne GOUPIL, M. Claude LEMARCHAND, Mmes Lydie PERARDOT, Elise ROBERT, M. Sylvain ROUX.

### Etaient absents excusés et représentés :

Raymond BLONDEL, pouvoir à Rémy TAILLEFER  
Joël TREPIED, pouvoir à Catherine SEYER

Secrétaire de séance : Serge DUJARDIN

---

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire fait part du courrier du Vespa Club remerciant la Municipalité de son accueil lors de leur passage sur la Commune, et de l'attestation de Groupama concernant l'assurance des bénévoles officiant à l'aide aux devoirs.

Il est procédé au vote du procès-verbal de la réunion du 20 juin dernier qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

### ⇒ LOCATION LOGEMENT « LA BOULE D'OR »

Monsieur le Maire fait part à ses collègues que le logement de la Boule d'Or, sis 48, rue de la Mairie est vacant depuis le 3 août dernier.

La Commission Solidarité s'est réunie afin de consulter les dossiers de demande de logements déposés en Mairie. Après concertation, la Commission propose, aux membres du Conseil Municipal, de retenir le dossier de M. Damien LAUNAY et Mlle Elyse LARCHER.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de relouer ledit appartement à M. Damien LAUNAY et Mlle Elyse LARCHER,
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail liant la Commune à M. Damien LAUNAY et Mlle Elyse LARCHER moyennant un loyer mensuel de : 518,07 € (cinq cent dix huit euros sept centimes) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, ainsi que le versement du dépôt de garantie d'un montant égal à un mois de loyer.

### ⇒ LOCATION CHASSE COTE DU MARCHE

La location de la chasse de la Côte du Marché, cadastrée AB n° 130 d'une contenance de 5 ha 19 a 20 ca, est arrivée à expiration depuis le 1<sup>er</sup> août dernier, Monsieur le Maire informe que M. Christophe MANTEY souhaite renouveler sa demande de location de chasse au prix de 800 €. Aucune autre proposition n'a été déposée en Mairie.

Monsieur le Maire rappelle que ce terrain fera l'objet d'une étude pour son aménagement en parcours santé arboré. Ce projet sera chiffré ultérieurement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à attribuer cette location à M. Christophe MANTEY et à signer le cahier des charges liant la Commune au locataire.

⇒ EXTENSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE : AVENANT SERVICELEC

- Le présent avenant a pour objet de prendre en compte au titre du marché de l'extension de l'école, les travaux de modification du mode de chauffage de la partie existante. Cette modification demande le changement de la puissance électrique qui entraîne également une modification du tableau électrique et des différents circuits.

Le montant de ces travaux s'élève à 10 727,67 € HT soit 12 873,20 € TTC.

Monsieur le Maire informe qu'aucune subvention ne sera allouée à la Commune pour le changement du mode de chauffage ; les 3 points tels que l'étude énergétique du bâtiment, la réalisation d'un ensemble de travaux portant sur au moins 2 éléments parmi les travaux préconisés de façon prioritaire, et l'économie d'énergie d'au moins 20 %, n'étant pas réunis.

Afin de financer ces travaux, il y a lieu de procéder à une modification budgétaire de la façon suivante :

Article 022 « Dépenses imprévues » : - 13 000 €

Article 2313 « Constructions » : + 13 000 €

- Parallèlement, ERDF nous a transmis une convention de raccordement au réseau public de distribution basse tension pour une puissance de 48 kva et le devis correspondant d'un montant de 3 874,21 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant de l'entreprise Servicelec et le devis d'ERDF et approuve la décision modificative de 13 000 €.

Concernant les travaux de l'extension de l'école, Monsieur le Maire fait savoir qu'un problème d'épaisseur de dalle a été constaté au rez-de-chaussée du bâtiment. Les travaux supplémentaires estimés entre 3 000 et 5 000 € seront pris en charge par l'entreprise qui a commis l'erreur.

- Considérant l'avancée des travaux de l'extension de l'école, il faut transférer les crédits prévus au compte 2031-0070 « Etudes » au compte 2313-0070 « Constructions » soit :

c/2031-0070 « Etudes » : - 23 000 €

c/2313/0070 « Constructions » : + 23 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce transfert de crédits.

⇒ VEOLIA :

- Devis extension du réseau d'eau construction Bouygues Immobilier :

Le montant qui incombe à la Commune pour les travaux de renforcement du réseau d'eau pour la Résidence Bouygues Immobilier s'élève à : 19 490,77 € TTC.

Une décision modificative est nécessaire :

c/022 « Dépenses imprévues » : - 19 491,00 €

c/En investissement : + 19 491,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la prise en charge du renforcement du réseau d'eau ainsi que la modification budgétaire correspondante.

- Devis remplacement d'une borne incendie aux Grandes Dalles :

Monsieur le Maire informe qu'une borne à incendie sise aux Grandes Dalles est défectueuse. Véolia nous a transmis le devis pour son remplacement. Monsieur le Maire de Sassetot-le-Mauconduit a été informé de cette demande et accepte de participer pour moitié du montant du devis qui s'élève à 3 082,60 € TTC.

Prévoir une décision modificative :

c/022 « Dépenses imprévues » : - 1 541,30 €

c/21568 « Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile » : + 1541,30 €

Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de remplacement de la borne sous réserve que cette demande soit justifiée sur le rapport de visite annuel établi par le SDIS76.
- Vote le transfert de crédits

#### ⇒ SDE 76 : PROGRAMMATION DE TRAVAUX

1-/ Travaux d'enfouissement de réseau rue de l'Harmonie :

Monsieur le Maire précise à ses collègues qu'une baisse de tension avait été constatée rue de l'Harmonie et qu'une programmation d'enfouissement de réseau avait été estimée en 2013 de la façon suivante :

##### Renforcement :

Dépense TTC : .....	292 003,40 €
Dépense HT : .....	244 150,00 €
Dépense subventionnable HT : .....	244 150,00 €
Subvention SDE : .....	244 150,00 €
<b>Participation communale HT :</b> .....	<b>0,00 €</b>
TVA récupérée par le SDE : .....	46 375,56 €
<b>TVA préfinancée par la Commune :</b> .....	<b>1 477,84 €</b>

La commune doit préfinancer la TVA sur le câble d'éclairage public estimée à 7 540,00 €

##### Mise en place de l'éclairage public :

Dépense totale TTC : .....	11 852,36 €
Dépense totale HT : .....	9 910,00 €
Dépense subventionnable HT : .....	9 910,00 €
Subvention du SDE au taux de 60 % : .....	5 946,00 €
Subvention du SDE au taux de 75 % (MDE) : .....	0,00 €
Subvention du SMERG au taux de 35 % : .....	3 468,50 €
Subvention du SMERG au taux de 20 % (MED) : .....	0,00 €
<b>Participation communale HT :</b> .....	<b>495,50 €</b>
<b>TVA préfinancée par la commune :</b> .....	<b>1 942,36 €</b>

##### Mise en souterrain France Télécom :

Montant génie civil HT / ..... 26 874,50 €  
(récupération de TVA par le SDE)

## Récapitulatif des participations communales

	Participation TTC	Dont TVA préfinancée
Renforcement	1 477,84 €	1 477,84 €
Mise en place de l'E.P.	2 437,86 €	1 942,36 €
Mise en souterrain F.T.	26 874,50 €	Récupérable par le SDE
<b>TOTAL :</b>	<b>30 790,20 €</b>	<b>3 420,20</b>

S'agissant de tarifs 2013, ces travaux seront réévalués sur l'année 2015.

Un débat s'instaure.

Les travaux d'enfouissement du réseau France Télécom restent chers et ne sont pas subventionnables, d'où le coût élevé des travaux. Considérant les travaux en cours sur la Commune, et notamment l'extension de l'école, le Conseil Municipal procédera à l'étude de ce projet après réception de la proposition du syndicat départemental d'électricité.

## 2-/ Effacement de réseau électrique Allée des Epinelles :

Avant-projet – Estimation de la répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2014 du SDE76 :

### Réseau électrique :

Etablissement de 120 ml de câble de branchement

Etablissement de 14 ml de réseau basse-tension souterrain

Dépose de 220 ml de réseau basse-tension

### Réseau d'éclairage public :

Dépose de 40 ml de réseau d'éclairage public aérien

### Génie civil des réseaux de communications électroniques :

Néant

	Financement du SDE 76	Participation communale
Réseau électrique : 26 730,00 € TH	18 711,00 €	8 019,00 €
TVA (récupérée via ERDF) : 5 346 €	5 346,00 €	
Réseau E.P. : 90,00 € HT	63,00 €	27,00 €
TVA (récupérée via FCTVA) : 18 €		18,00 €
Total :	24 120,00 €	8 064,00 €
<b>TOTAL T.T.C. :</b>	<b>32 184,00 €</b>	

Monsieur le Maire rappelle qu'un problème d'implantation de poteau électrique est à l'origine de cette demande de travaux. Le propriétaire, concerné par la nuisance du poteau, avait accepté l'implantation actuelle lors d'une réunion de chantier, oubliant sa proximité avec le vélux de l'étage. Le litige est à résoudre entre l'entreprise et le propriétaire.

Ces travaux avaient déjà été soumis à l'approbation du précédent Conseil Municipal. La réponse ayant été négative, l'assemblée délibérante maintient cette décision.

⇒ **TAXE D'AMENAGEMENT : EXONERATION DE LA PART COMMUNALE POUR LES ABRIS DE JARDIN**

La Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM) fait savoir que :  
« l'article 90 de la loi des finances pour 2014 (loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013) a introduit à l'article L331-9 du Code de l'Urbanisme, une nouvelle possibilité d'exonération de la taxe d'aménagement. »  
Ainsi, les abris de jardin soumis à déclaration préalable (jusqu'à 20 m<sup>2</sup>) peuvent maintenant être exonérés de la part communale de la taxe d'aménagement. La taxe départementale et la redevance pour l'archéologie préventive restent dues en totalité.

Un débat s'instaure.

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la taxe d'aménagement avait été augmenté, passant de 3 à 5 %, afin de subvenir aux travaux d'extension de réseaux incombant à la Commune lors de réalisation de constructions.

Luc Perrot souligne que cette taxe a été instaurée pour financer le bien commun. Etant donné la baisse considérable des dotations versées aux communes, il est nécessaire de se préoccuper des recettes communales et propose donc de conserver l'intégralité de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin.

Par 14 voix POUR, et 1 ABSTENTION (Joël Trépied), le Conseil Municipal refuse l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin.

⇒ **SACEM : FORFAIT ANNUEL 2015**

Comme l'an dernier, Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la souscription d'un forfait annuel de droits d'auteur auprès de la SACEM pour l'année 2015.

Deux formules sont proposées à savoir :

1-/ Formule de base : 77,08 € TTC/an (population de 501 à 2000 hab.)

Une manifestation musicale sans recettes et dont le budget des dépenses est inférieur à 1500 € TTC, de type bal, spectacle, concert, repas en musique (offert en tout ou partie)... organisée dans le cadre soit de la Fête de la Commune, soit de la Fête Nationale

+  
Une manifestation avec fond sonore musical, de type cérémonie annuelle de vœux, remise de prix, pot d'accueil, vernissage, exposition...

2-/ Formule multi-séances : 128,47 € TTC/an (population de 501 à 2000 hab.)

Une manifestation musicale sans recettes et dont le budget des dépenses est inférieur à 2000 € TTC, de type bal, spectacle, concert, repas en musique (offert en tout ou partie)... organisée dans le cadre soit de la Fête de la Commune, soit de la Fête Nationale

+  
Une manifestation avec fond sonore musical, de type cérémonie annuelle de vœux, remise de prix, pot d'accueil, vernissage, exposition...

+  
Une séance à caractère social dont le budget des dépenses (hors restauration) est inférieur à 2000 € TTC, de type arbre de Noël offert aux enfants, ou repas en musique offert aux anciens par la Commune, ou une séance de concert sans recettes, organisée dans le cadre de la Fête de la Musique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal souscrit la formule multi-séances pour l'année 2015.

⇒ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des informations suivantes :

- D'une demande de stage pour une personne devant effectuer des travaux d'intérêt général (T.I.G.) : le Conseil Municipal donne son accord de principe à condition que la personne concernée soit respectueuse et encadrée et suivie par un agent de probation et un tuteur communal.

- Des bilans de :

\* la rentrée scolaire :

- Laurence Bertot informe ses collègues qu'une convention d'engagement a été signée entre chaque bénévole et la Mairie sur laquelle a été stipulée la gratuité de garderie et de rythmes scolaires pour les enfants dont la mère effectue, le jour même, la surveillance de l'aide aux devoirs.

- Convention pour la participation aux frais de scolarité entre les Communes de Saint-Pierre-en-Port et Ancretteville-sur-Mer : Suite au refus de signature de la convention par M. le Maire d'Ancretteville, Monsieur le Maire a contacté la Préfecture qui lui a fait remarquer que les textes de loi stipulent la préférence mais pas l'obligation de la signature d'une convention. Les services de la préfecture vont s'entretenir avec la receveuse municipale à ce sujet.

\* la fréquentation estivale de l'Office du Tourisme :

Monsieur le Maire présente le bilan de la saison 2014 établi par l'Office du Tourisme révélant la fréquence d'accueil des touristes, le nombre d'hébergements loués, le nombre de visites du labyrinthe...

- De proposition de plusieurs noms pour l'appellation de l'école primaire : lors d'une prochaine réunion, le Conseil Municipal soumettra au vote de la population 5 noms.
- De demande de devis pour l'acquisition d'un nouveau défibrillateur : Monsieur le Maire fait part de 2 devis d'un montant de 2 464,32 € et de 3 400 €. La commune disposant déjà d'un défibrillateur, le Conseil Municipal propose que les associations sportives, le Club des Anciens suivent une formation de secourisme afin de pouvoir effectuer les gestes de premiers secours en cas de besoin.

⇒ Manifestations diverses :

- Du 17 au 19 septembre, salle des Pommiers : Exposition « Saint-Pierre-en-Port pendant l'occupation »

Journée du Patrimoine : les 20 et 21 septembre

- Samedi 20 septembre : visite guidée du village
- Dimanche 21 septembre : visite du chantier de la nouvelle école, à partir de 15 heures

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué afin de recueillir les observations de chacun :

Laurence Bertot remercie les 7 bénévoles qui assurent l'aide aux devoirs. L'ambiance est bonne et conviviale. Une réunion avec les bénévoles est programmée le 18 octobre afin de faire le point et éventuellement envisager d'autres activités.

Monsieur le Maire remercie la Commission des Affaires Scolaires pour le travail effectué pour la mise en place des rythmes scolaires.

Catherine Seyer informe que la commande des colis de Noël sera passée auprès d'Ordiscom de Fécamp et fait le point sur les inscriptions.

Claude Lemarchand évoque :

- Le manque de propreté des rues de Saint-Pierre, les caniveaux à nettoyer, talus à faucher : Monsieur le Maire rappelle que le traitement des mauvaises herbes sera interdit dès 2020 pour les collectivités, quant aux talus pris en charge par les employés communaux, ils devraient, normalement, être entretenus par chaque propriétaire.
- Le ramassage des déchets verts : il est rappelé que les poubelles de déchets verts ne doivent pas être trop lourdes afin de pouvoir être soulevées par les agents communaux. Cette journée nécessite 3 agents à temps plein. Réponse apportée : L'équipe a souhaité le maintien de ce service.
- La remise en place du coq de l'Eglise : Monsieur le Maire fait savoir qu'aucune subvention ne sera accordée, et que ce n'est pas une priorité de travaux.
- La réfection du calvaire : demande renouvelée concernant les joints à refaire. Les travaux seront programmés prochainement.
- L'inscription au concours des villages fleuris : des organisateurs de ce concours sont venus constater le fleurissement de la commune.

Sylvain Roux déplore les plaintes concernant la propreté du village et propose que chacun fasse l'effort d'entretenir au droit de sa propriété.

Serge Dujardin rappelle que des trous formés sur les bas-côtés de la route d'Ancretteville-sur-Mer sont à reboucher. Ils peuvent être très dangereux en cas de pluie. Réponse : Ces travaux seront réalisés rapidement.

Luc Perrot :

- Rappelle son souhait de créer 2 équipes au sein du personnel de voirie afin d'organiser au mieux leur travail.
- Fait un point sur :
  - Les élections sénatoriales : il a participé à plusieurs réunions en vue de ces élections,
  - La réforme territoriale
  - Les travaux de Bouygues Immo (Résidence rue des Fermes) : les négociations sont difficiles
  - La réunion du Conseil d'Administration du CAUE (conseil en architecture) : Une partie de la taxe d'aménagement est reversée au CAUE, mais considérant la diminution des permis de construire, les recettes sont moindres.

Rémy Taillefer :

- Informe que l'assemblée générale avec la population de Saint-Pierre est fixée au vendredi 7 novembre à 18 heures, salle des pommiers,
- Fait part du projet d'étude par le CAUE de l'aménagement du local de la boule d'or et de la plage de St-Pierre (30 heures d'aide gratuite). Voir pour mutualiser avec d'autres communes pour un rendez-vous avec le CAUE.
- Précise qu'il faut s'intéresser au suivi du projet du sanatorium des Grandes Dalles.

- Fait un compte rendu de la rencontre des commerçants-artisans avec les élus et fait part de leur volonté de dynamiser le village.
- Fait le point sur la démarche des achats groupés (fuel et mutuelle santé), qui est en cours.

La séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire de Séance,



**S. DUJARDIN**



P/Le Maire,



**C. SEYER**